

Faulquemont : Ce lundi 13 décembre 2021 conseil municipal.
Vos élus auront à se prononcer sur 20 points à l'ordre du jour.

Extraits

VILLE DE FAULQUEMONT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 décembre 2021

Rapport formant proposition de texte pour la délibération

N° 07 – ADMINISTRATION GENERALE : Convention MATEC – CAUE pour la restructuration de la synagogue en espace culturel

Rapporteur : M. BIANCHIN

Suite à la cession à l'euro symbolique de la synagogue par le Consistoire Israélite en 2009 la commune s'était engagée à le transformer en lieu culturel.

L'installation de l'école de musique avait un temps été envisagée en 2015.

Elle n'avait pas abouti en raison des baisses importantes de dotations de l'Etat et du coût prévisionnel.

Le projet a désormais évolué et une réflexion mérite d'être menée sur les possibilités de transformation et d'extension du bâtiment en espace culturel pour la danse, le théâtre et le cinéma avec également des espaces muséographiques et d'expositions.

La commune a la possibilité de se faire accompagner dans cette réflexion par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Moselle et par l'Agence Technique Départementale (MATEC).

Le montant de la contribution financière est de 1 500 € TTC pour l'analyse et le conseil architectural du CAUE, et de 500 € HT pour les estimations et le cadrage financier réalisés par MATEC.

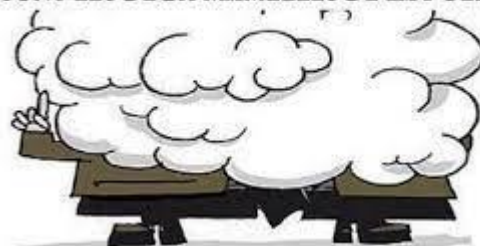
La convention de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conseil urbain et architectural est jointe en annexe.

Je vous propose donc :

- 1) de SOLLICITER l'assistance de CAUE de la Moselle et de MATEC pour assister la commune dans la réflexion sur la restructuration de la synagogue en espace culturel ;
- 2) d'AUTORISER le Maire ou l'Adjoint à signer la convention pour cette prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conseil urbain et architectural.

-0-

**ENFUMAGE ET COPINAGE
SONT LES DEUX MAMELLES DE LA POLITIQUE !**



VILLE DE FAULQUEMONT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 décembre 2021

Rapport formant proposition de texte pour la délibération

N° 08 – FINANCES : Garantie de cinq emprunts pour l'organisme VIVEST d'un montant de 3 066 746 € à hauteur de 50 %

Rapporteur : Mme KEMPENICH

Le conseil :

Vu le rapport établi ;

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de Prêt N° 128355 en annexe signé entre VIVEST ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Ville de FAULQUEMONT accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 066 746,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 128355 constitué de cinq lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 533 373,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5456806	5456807	5456804	5456805
Montant de la Ligne du Prêt	484 517 €	269 039 €	1 180 439 €	667 751 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,3 %	0,3 %	1,1 %	1,1 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,3 %	0,3 %	1,1 %	1,1 %
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	18 mois	18 mois	18 mois	18 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	- 0,2 %	- 0,2 %	0,6 %	0,6 %
Taux d'intérêt du préfinancement	0,3 %	0,3 %	1,1 %	1,1 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paielement en fin de préfinancement	Paielement en fin de préfinancement	Paielement en fin de préfinancement	Paielement en fin de préfinancement
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index ¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	- 0,2 %	0,6 %	0,6 %
Taux d'intérêt ²	0,3 %	0,3 %	1,1 %	1,1 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %	- 0,1 %	- 0,1 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

¹ A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 0,5 % (Livret A).

² Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.



Où seront vos élus dans 50 ans ? Même dans 40 ?

Le maire 78 ans / les adjoints (es) : Louis 70 ans, Blanchard 69 ans, Milazzo 64 ans, Koppers 63 ans / Les conseillers : Pezza 72 ans, Dupont 69 ans, Pierson 63 ans...

Pour justifier leurs votes, ils vous diront sortir que « *si la commune ne se porte pas garant, ces sociétés ne construiront plus ici* ».

Gros mensonge, servi à chaque fois.

VILLE DE FAULQUEMONT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 décembre 2021

Rapport formant proposition de texte pour la délibération

N° 11 – FINANCES : Subvention de fonctionnement CCAS

Rapporteur : Mme KEMPENICH

Une subvention de fonctionnement au CCAS de FAULQUEMONT de 40 000 € est inscrite au Budget Primitif 2021.

Afin de permettre au CCAS de FAULQUEMONT de pouvoir honorer les dépenses du premier trimestre 2022, je vous propose de PREVOIR, si nécessaire, le versement en début d'année de la somme de 20 000 €.

-0-

Tous les ans 40 000€, depuis 2008, date élection du maire, sont versés au CCAS

40 000€ x 14 ans = **560 000€.**

Je ne cesse de demander un audit par une société indépendante.

Pourquoi les faulquinois continuent à subventionner un organisme déficitaire depuis des années ?

Moins de 5000€ par an (*soit à peine 5000€ x 14 ans = 70 000€ sur les 560 000€ de subventions*)

vont en aide aux plus démunis.

Pourquoi ce refus d'un audit ?

N° 16 – PATRIMOINE : Déclassement du domaine public d'un chemin piéton reliant le parking du Collège Paul Verlaine à la rue Robert Schuman

Rapporteur : M. BLANCHARD

Le chemin piéton reliant le parking du collège Paul Verlaine à la rue Robert Schuman est jouté de deux propriétés privées dont les propriétaires se plaignent régulièrement d'incivilités en raison de la présence de chemin (jets de détritus par-dessus la clôture, nuisances sonores etc...).

Les riverains ont manifesté leur intention d'acquérir à la commune l'emprise du chemin piéton d'une surface d'environ 75 m².

Dans son avis daté du 27 octobre 2021, France domaines estime ce terrain à 2 100 €/are étant donné sa configuration et sa constructibilité limitée et du fait de son emplacement.

La commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales réunie le 1^{er} décembre 2021 propose à l'unanimité de céder ce chemin aux propriétaires qui souhaitent l'acquérir. La procédure d'usage consiste dans un premier temps de constater la désaffectation de ce chemin, de le déclasser du domaine public communal puis de l'intégrer dans le domaine privé communal, ce qui permettra ensuite de céder son emprise.

L'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière dispose que lorsque le déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par voie, la procédure ne nécessite pas d'enquête publique.

Dans le cas présent, la partie concernée par le déclassement n'est utilisée que par des piétons pour accéder depuis le parking du collège Paul Verlaine, à la rue Robert Schuman et qui disposent d'alternatives comme l'accès direct via l'avenue Longchamp ainsi qu'un autre chemin piéton au Nord-Est de la rue Robert Schuman communiquant avec le plateau sportif du gymnase Paul Verlaine.

Dans ces conditions, je vous PROPOSE de SUIVRE l'avis de la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales et :

- 1) de CONSTATER la désaffectation de cette voie dans la mesure où elle n'est utilisée que par les piétons et qui disposent d'alternatives pour rallier la rue Robert Schuman ;
- 2) de DECLASSER cette voie communale sans enquête publique préalable puisque son déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;
- 3) d'INTEGRER cette voie dans le domaine privé communal ;
- 4) d'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint-Délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

-0-

Un peu de relecture ne nuit pas, cliquez sur le lien

<https://patrickbonnet.org/2021/12/08/passage-en-force-passage-longchamp/>

<https://patrickbonnet.org/2021/11/27/passage-longchamp-et-ca-continue-encore-et-encore/>

<https://patrickbonnet.org/2021/05/10/chemin-longchamp/>

VILLE DE FAULQUEMONT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 décembre 2021

Rapport formant proposition de texte pour la délibération

N° 17 – PATRIMOINE : Cession d'une parcelle communale située à l'angle du cours du 19/11/1944, de la rue Descartes et de la route de Strasbourg

Rapporteur : M. BLANCHARD

La commune de FAULQUEMONT est propriétaire de la parcelle cadastrée section 07 n°529 d'une surface de 34,19 ares située aux angles des rues Descartes, Cours du 19/11/1944 et route de Strasbourg à FAULQUEMONT.

La SAS MCR Habitat basée à FAULQUEMONT souhaite acquérir 31,85 ares à extraire de ce terrain pour un montant de 181 479,86 € TTC afin de développer un projet consistant en la réalisation de 6 parcelles à bâtir.

France Domaines a pour sa part estimé la valeur minimale de ce terrain à 2 800 €/are.

La commission Urbanisme - Affaires Patrimoniales réunie le 1^{er} décembre 2021 propose à l'unanimité de vendre la parcelle cadastrée section 07 n° 529 au prix de 181 479,86 € TTC.

En conséquence, je vous propose :

- 1) de SUIVRE l'avis de la commission Urbanisme - Affaires Patrimoniales et de CEDER à la SAS MCR Habitat, où à toute personne morale qui s'y substituerait, la parcelle cadastrée section 07 n°529 au prix de 181 479,86 € ;
- 2) de CHARGER l'étude notariale de FAULQUEMONT de la rédaction de l'acte de vente ;
- 3) de d'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à SIGNER tout document afférent à ce dossier.

-0-

Le moindre carré d'herbe est prétexte à bétonner

à une époque où l'on parle de sobriété foncière.

